Relations entre l'Union européenne et les Nations-Unies

2003/2049(INI) - 26/11/2003

La commission a adopté le rapport d'initiative de M. Armin LASCHET (PPE-DE, D), qui appelle l'Union à approfondir sa coopération avec l'Organisation des Nations Unies. Les députés réaffirment tout d'abord que le multilatéralisme demeure le meilleur moyen de parvenir à la paix et à la sécurité. Ils soulignent que l'Union et ses Etats membres apportent à l'ONU plus de 50% de ses crédits de fonctionnement et de ses forces de maintien de la paix, et plus de 60% de l'aide au développent. Selon eux, l'Europe doit jouer un rôle plus actif au sein de l'ONU, en participant à la réforme de ses structures pour renforcer l'efficacité du système multilatéral dans son ensemble. Premièrement, la commission vise à améliorer la représentativité, la structure et l'efficacité du Conseil de sécurité. Les députés proposent d'augmenter le nombre de ses membres, permanents et non permanents, pour mieux refléter l'état du monde actuel. L'UE devrait, selon eux, être admise comme membre permanent à part entière, aussitôt que sa personnalité juridique aura été reconnue. Un siège supplémentaire serait aussi attribué à l'Afrique, à l'Asie et à l'Amérique latine. Les députés suggèrent de remplacer le système actuel de veto, par un "double veto", c'est-à-dire le veto par un minimum de deux membres permanents. De plus, ce droit serait seulement admissible pour des questions qui relèvent du chapitre VII de la Charte: menaces contre la paix, actes d'agression ou violations de la paix. Le rapport insiste aussi sur la participation de l'Union au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à l'ECOSOC, ainsi qu'à la Commission des Droits de l'homme et aux administrations des agences et fonds auxquels le budget de l'Union contribue. Les députés considèrent que le futur ministre européen des Affaires étrangères, envisagé dans le projet de Traité constitutionnel, devrait représenter l'UE au Conseil de sécurité. Les députés proposent aussi d'étendre les domaines où l'UE et l'ONU pourraient approfondir leur partenariat, non seulement en matière de développement et d'aide humanitaire, mais également pour la prévention des conflits et la résolution de crises. D'autres secteurs de coopération avec les agences spécialisées de l'ONU sont aussi mentionnés, tels que l'environnement, la santé publique et la lutte contre le terrorisme et le crime organisé. Par ailleurs, le rapport identifie les domaines où une meilleure coopération entre les institutions européennes serait nécessaire. Les députés sont d'avis que le Parlement européen doit renforcer sa coopération avec l'ONU par des moyens très pratiques, en participant par exemple aux sessions annuelles du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Ils proposent aussi de créer un réseau parlementaire qui se réunirait chaque année sous l'égide de l'ONU. Ils soulignent la nécessité urgente d'améliorer l'échange d'information et de coordination entre les Etats membres qui siègent au Conseil de sécurité et la Présidence de l'UE. Par exemple, chaque fois qu'une déclaration serait faite au nom de l'Union, les Etats membres devraient s'abstenir de faire leurs propres déclarations nationales, sauf à titre exceptionnel.